



Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes

68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

**Compte-rendu sommaire des délibérations
Comité Syndical - Séance du 05 mai 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le cinq mai, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 28 avril 2025, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la présidence de Madame Mélanie DAVAUX, Première vice-Présidente, le Président en exercice étant empêché.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	15
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	4
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	19

La séance a été ouverte à 18 h 35. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s :

DAVAUX Mélanie, MADADI Idir, WEGEL Evelyne, NUNG Michel, MRAIDI Mehrez, JALIBERT Sylvie, KACHOUR Mohamed, BONNEAU Michèle, ATTIA Dominique, DERNIAME Daniel, VIVIER Maryline, BRUSCOLINI Philippe, DUBOE Nicole, AMMAD Majide, délégué(e)s titulaires – KITIC Tania, Florence AUDONNET, Luc DI GALLO, Catherine LETELLIER, délégué(e)s suppléant(e)s.

Déléguée excusée ayant donné pouvoir :

Mme GELY Fabienne donne procuration à Mme JALIBERT Sylvie.

Délégué(e)s absent(e)s excusé(e)s :

BOUYSSOU Philippe, AIROUCHE Sonia, FAVE Christine, GUALLIEGUE Raymond, VIEIRA Gildo, FREIH BENGABOU Kheira, OURABAH-BERTOUT Ghaïs, CADAYS-DELHOME Corinne, DOUCOURE Oumarou, , DARAGON Guy, ALPHONSE Mireille, VIGNERON Florian, GALERA Richard, DECHY François, DUPRE Stéphane, GIRARDET Elodie, PINEAU Aline, MARTINIS Natacha.

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

La Présidente de l'assemblée ayant ouvert la séance il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance :

- **Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Michel NUNG est désigné à l'unanimité.**

Le procès verbal de la séance du Comité du 4 mars 2025 est soumis au vote :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 à l'unanimité.**

Le rendu-compte des décisions du Président n'appelle pas de remarques :

- **Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application des délibérations n°2024-07 du 23.01.24, n°2024-21 du 05/03/24, et n°2024-56 du 18/06/24 adoptées en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.**

LE COMITE SYNDICAL,

1/ délibération n°2025-45 : Compléments à la Délibération n°2024-07 du 23 janvier 2024, modifiée, relative aux délégations attribuées au Président de Tables Communes par le Comité Syndical

ADOpte la délibération n°2025-45 relative aux compléments des points 3 et 10 de la délibération du 23 janvier 2024, sur les délégations attribuées au Président de Tables Communes :

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

2/ délibération n°2025-46 : Unité de production liquides et semi-liquides bio en circuit court – Création d'une SEML

APPROUVE la participation de Tables Communes au capital de la Société d'Economie Mixte Locale « TERRE ET BOCAL » par une prise de participation initiale au capital de 10 700 Euros ; **approuve** les statuts de ladite SEML et **dit qu'il** sera procédé lors d'une prochaine séance du Comité Syndical, à la désignation de deux administrateurs représentants de TABLES COMMUNES au sein du Conseil d'Administration de la société.

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

3/ délibération n°2025-47 : Création d'une offre de services au Groupement de commandes dénommé « SYNERGIES COMMUNES ».

APPROUVE la création d'une offre de services présentée par le groupement SYNERGIES COMMUNES à ses membres avec les moyens de TABLES COMMUNES ; **approuve** le montant forfaitaire annuel de cette offre de services évalué à la somme de deux cent mille Euros (200 000 €) ; **dit que** ce montant sera payable par moitié semestriellement, période à échoir, sauf la première année, où le forfait sera titré dès le lancement de la mission ; **dit que** la formation sera facturée séparément à coût réel + 14 % ; **dit que** cette offre sera proposée aux membres de SYNERGIES COMMUNES et à toute entité intéressée qui adhérerait au groupement SYNERGIES COMMUNES.

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

4/ délibération n°2025-48 : Modification de l'organigramme

APPROUVE la modification de l'organigramme de Tables Communes.

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

5/ délibération n°2025-49 : Modification du tableau des emplois permanents de Tables Communes

DECIDE la suppression d'un emploi permanent à temps complet :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	fonctions
B	Rédacteur territorial	Rédacteur	Assistant(e) nutrition, santé et animations

DECIDE la création de trois emplois permanents à temps complet :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	fonctions
A	Diététicien territorial	Diététicien classe normale	Diététicien(ne) - Nutritionniste, assistant(e) technique culinaire et hygiène alimentaire
A	Diététicien territorial	Diététicien classe normale	Diététicien(ne) chargé(e) d'animation en alimentation durable et coordinateur(trice) GPAO-Production
B	Technicien	Technicien	Gestionnaire des approvisionnements et assistant(e) technique

DIT QUE ces modifications portent le nombre des emplois permanents, ouverts au budget, à 176. Les emplois se répartissent dans les différents cadres d'emplois.

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

6/ délibération n°2025-50 : Création de quinze emplois non permanents, suite à un accroissement saisonnier d'activité -Article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique-

DECIDE de créer quinze emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial (cadre d'emplois des adjoints techniques/filière technique), pour effectuer les missions d'agents polyvalents de Logistique et d'agents polyvalents de Production, suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée maximale de six mois sur une période maximale de douze mois.

La rémunération sera fixée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

7/ délibération n°2025-51 : Congé de maladie ordinaire : maintien du traitement et du régime indemnitaire durant les 3 premiers mois

DIT QUE la rémunération des trois premiers mois du congé de maladie ordinaire est maintenue à 100 % pour les agents de Tables Communes, après le 1^{er} mars 2025

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

8/ délibération n°2025-52 : Approbation de la Convention d'avance en Compte Courant d'Associés, au profit de la SEML SEMELOG

APPROUVE la convention d'avance en compte courant d'associés ; **autorise**, en sa qualité d'actionnaire de la SEML SEMELOG, le Président de Tables Communes à assurer des avances en compte courant d'associés d'un montant maximum global de quatre millions d'euros (4 000 000 €) ; **fixe** que les sommes figurant au crédit des Comptes Courants porteront intérêts sur la base du taux d'emprunt du Prêteur augmenté de 0,5% ; **dit que** cette convention sera d'une durée maximale de 4 ans, soit 2 ans renouvelable 1 fois, conformément aux dispositions réglementaires pour les comptes courants d'associés.

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

9/ délibération n°2025-53 : Décision Modificative n°2 - exercice 2025

APPROUVE la Décision Modificative n°2 telle que présentée, équilibrée en Fonctionnement à 140 000 € et en Investissement à 3 617 500 €.

(unanimité, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame Mélanie DAVAUX, Première vice-Présidente, a levé la séance à 20 h 05.

A Bobigny, le 5 mai 2025.
Le Secrétaire de séance
Michel NUNG



Affichage le 13 MAI 2025



La 1^{ère} vice-Présidente,
Mélanie DAVAUX

